

Avis de vacance de la fonction de directeur·rice de l'Institut Régional du Travail d'Occitanie (IRT)

La fonction de directeur·rice de l'Institut Régional du Travail d'Occitanie (IRT) est à pourvoir.

Conformément à l'article L713-9 du code de l'éducation, le·la directeur·rice est choisi·e dans l'une des catégories de personnels qui ont vocation à enseigner dans l'institut, sans condition de nationalité. Le mandat du·de la directeur·rice est de cinq ans renouvelable une fois.

Présentation de l'Institut Régional du Travail d'Occitanie (IRT)

Les premiers instituts du travail ont été créés dans la deuxième moitié de XX^e siècle, entre 1945 et 1964, années porteuses de grandes réformes sociales en faveur du monde du travail. Ils se sont établis avec la volonté de tisser des relations de coopération source d'enrichissement réciproque entre le monde des universitaires et celui du travail, et particulièrement avec les organisations syndicales.

L'Institut Régional du Travail d'Occitanie, créé en 2003, est une composante autonome de l'Université Toulouse - Jean Jaurès, conformément aux statuts de l'université. Il relève d'une double tutelle : le ministère du Travail et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, et fait partie de l'un des huit instituts régionaux du travail présents sur le territoire français, qui compte également deux instituts nationaux.

L'Institut Régional du Travail d'Occitanie a accumulé une forte expertise sur l'accompagnement à la négociation de l'égalité professionnelle femmes hommes dans les PME, la prévention de la santé au travail et la lutte contre les violences faites aux femmes au travail.

Il a créé un centre de ressources sur la VAE militante qui accompagne les syndicalistes, les bénévoles, les associatifs et les élus à la réussite de leur démarche.

Missions de l'Institut Régional du Travail d'Occitanie (IRT)

L'Institut Régional du Travail d'Occitanie a une double mission : d'une part, assurer la formation universitaire pluridisciplinaire de syndicalistes en responsabilité (CFDT, CGT, FO) et contribuer à la formation continue des conseiller·ère·s prud'hommes et, d'autre part, répondre à une demande sociale par la réalisation de recherches en sciences sociales et humaines du travail, l'organisation de colloques sur la question du travail et l'initiation des projets innovants socialement.

L'institut s'appuie pour cela sur les partenariats établis avec les laboratoires de recherche de l'Université Toulouse - Jean Jaurès et autres laboratoires de recherche extérieurs, ainsi que sur les partenariats construits avec les services déconcentrés de l'État, les collectivités territoriales et les acteurs institutionnels du territoire, notamment la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE), le Fonds social européen (FSE) et la Région Occitanie.

Missions du-de la titulaire du poste

Le-la directeur-riche dirige l'IRT, pour ce faire :

- Il-elle prépare, avec le-la président-e du Conseil, les délibérations du Conseil ;
- Il-elle assure l'exécution des décisions du Conseil et lui en rend compte ;
- Il-elle prépare le budget de l'IRT en collaboration avec le-la responsable administratif-ve et financier-ère ;
- Il-elle présente le projet du budget au Conseil ;
- Il-elle est ordonnateur-riche des recettes et des dépenses, il-elle peut déléguer sa signature aux agents publics placés sous son autorité sans distinction de catégorie ;
- Il-elle passe, au nom de l'université et pour le compte de l'IRT, tout contrat ou convention dont l'exécution est prévue dans le budget de l'institut. Il-elle peut, par délégation du-de la Président-e de l'université, signer les contrats et conventions n'entrant pas dans ce cadre ;
- Il-elle est garant de l'application et du respect des statuts et du règlement intérieur de l'Institut ;
- Il-elle a autorité sur l'ensemble des personnels de la composante ;
- Il-elle contrôle les conditions d'utilisation des locaux.

En matière de recrutements, aucune affectation ne peut être prononcée si le-la directeur-riche de l'institut émet un avis défavorable motivé.

Activités associées

Le-la directeur-riche :

- Il-elle représente l'IRT auprès des instances de l'université, dans les événements, colloques, initiatives diverses et en rend compte au conseil de l'IRT ;
- Il-elle participe aux réunions du réseau des instituts du Travail et en rend compte au conseil de l'IRT ;
- Il-elle impulse les actions contenues dans le projet pédagogique ;
- Il-elle assure le développement de la formation universitaire des syndicalistes conformément aux missions de l'institut ;
- Il-elle crée et développe les projets de recherche et autres opérations ;
- Il-elle négocie des coopérations avec les autres composantes de l'université et d'autres établissements universitaires ;
- Il-elle conforte et développe des partenariats avec les acteurs institutionnels du territoire (DREETS, DRDFE, FSE, Région...)
- Il-elle rédige des conventions, sous couvert du pôle Affaires juridiques, et assure leur suivi jusqu'à leur clôture.

Profil du-de la candidat-e

Le-la candidat-e doit avoir une bonne connaissance du fonctionnement des instituts universitaires au sens de l'article L. 713-9 du code de l'éducation et du fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur et de la politique de formation. Une connaissance du milieu syndical est également souhaitée.

Il-elle doit montrer des capacités à dialoguer avec l'ensemble des acteurs et partenaires de l'institut.

Modalités de désignation

Le-la directeur-riche est élu-e à la majorité absolue des membres du Conseil de l'IRT. Si cette majorité ne se dégage pas après deux tours de scrutin, un nouveau conseil est convoqué dans un délai maximum d'un mois.

Le mandat du-de la directeur-riche est de 5 ans, renouvelable une fois.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature comprendra un *curriculum vitae*, une lettre de motivation et une lettre d'intention permettant d'évaluer la capacité de projection du candidat-e sur la fonction et présentant le projet qu'il-elle souhaite porter pour la structure tant sur le plan académique que scientifique.

Ces documents doivent mettre en valeur les expériences et compétences permettant d'apprécier l'adéquation de la candidature au profil recherché.

Les candidatures pourront être adressées à compter de la date de publication du présent avis sur le site internet de l'Université Toulouse - Jean Jaurès et cela jusqu'au **14 juin 2021, 17h**, uniquement par voie électronique et simultanément aux adresses suivantes :

- presidence@univ-tlse2.fr
- y.lequentrec@orange.fr
- romane.brognoli@univ-tlse2.fr

Les candidat-e-s pourront obtenir tout renseignement complémentaire par messagerie en s'adressant à l'administration de l'IRT : y.lequentrec@orange.fr et irt@univ-tlse2.fr

Les documents suivants sont disponibles sur le site internet de l'Université Toulouse - Jean Jaurès :

- Axes stratégiques 2021-2025 :
<https://blogs.univ-tlse2.fr/vie-etablissement/files/2020/02/2-AXES-STRATEGIQUES-UT2J.pdf>
- Rapport d'autoévaluation HCERES 2019-2020 :
<https://blogs.univ-tlse2.fr/vie-etablissement/hceres-rapport-devaluation-de-luniversite-toulouse-jean-jaures/>
- Projet d'offre de formation 2020-2025 :
<https://www.hceres.fr/sites/default/files/media/downloads/a2021-ev-0311383k-def-da210021078-032987-rd.pdf>
- Présentation de l'Institut Régional du Travail d'Occitanie (IRT) :
<https://irt.univ-tlse2.fr/>
<https://www.univ-tlse2.fr/accueil/universite/organisation/institut-regional-du-travail-doccitanie-irt>

Toulouse, le 10 mai 2021



La Présidente

Emmanuelle GARNIER